Image not found or type unknown

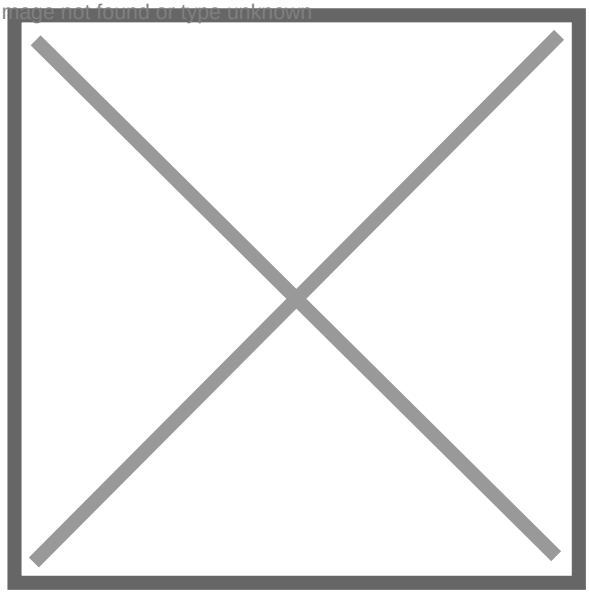

Savoir sur une departenisation d'enfant

Par **labuse**, le **11/02/2013** à **10:20**

bonjour je m'appel jean-luc je suis sorti avec une femme apres mon divorcs elle et tombé enceinte je lui ai dit que je ne voulais pas d'enfant car j'avais deja un garçon et que je ne me sentait pas pret pour recommencer elle n'as rien foullu savoir elle ma dit que si elle gardais sa grosesse elle ne m'embeterais pas et ben moi bien sur comme un idiot j'ai cru on ses séparer avant le q'elle accouche car au depart j'avis cru qu'el aurai mis fin a sa grosesse voila maintenant 14ans je lui paye une pesnion alimentaire je n'ais pas le droits de les voir car sa ne se passe pas bien avec la mere moi j'ai refait ma vie mais sans enfant je voudrais savoir comment faire une departernisation d'enfant

Par **amajuris**, le **11/02/2013** à **11:02**

bjr,
si vous avez reconnu cet enfant, vous ne pouvez rien faire sauf à prouver que vous n'êtes pas le père.
si vous êtes le père et que vous payez une pension alimentaire, vous avez l'autorité parentale et vous avez les mêmes droits et obligations que la mère.
qui a décidé que vous deviez payer une pension alimentaire ?
qui a décidé que vous n'aviez pas le droit de voir votre enfant ?
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés